



INFOS LOGISTIQUES

 Réf: ESP875
 Aérosol 1000 ml (750 ml net)
 Carton de 12

Code douane 38089110

Transport ADR
Non soumis ☑
Soumis □

DANGEREUX

Respecter les précautions d'emploi. Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information et ne sauraient engager notre responsabilité quant aux dommages pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des produits.

KILAEX

INSECTICIDE SPÉCIAL GUÊPES, FRELONS, FRELONS ASIATIQUES

· DESCRIPTION

Insecticide à action foudroyante spécialement élaboré pour la lutte contre les guêpes et frelons européens et asiatiques à l'extérieur des habitations. Effet choc et rémanent. Muni de valve et de diffuseur spéciaux de type extincteur, cet aérosol projette jusqu'à 6m le produit actif. Il évite ainsi de s'approcher de la zone dangereuse. Spray surpuissant destiné à la destruction des nids de guêpe et de frelon en toute sécurité. Doit être utilisé essentiellement en extérieur ou sous les toits, charpentes, dans les remises, abris de jardin, caves, etc.

MODE D'EMPLOI

Porter un équipement de protection individuel (masque, gants, etc.). Agiter vigoureusement l'aérosol. Se placer à distance de l'objectif à atteindre (4 à 6 mètres). Asperger directement sur le nid de guêpes ou de frelons en enrobant toute la surface du nid. Opération à effectuer le soir de préférence lorsque les insectes sont au nid. Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre 5 minutes avant de remettre le matériel sous tension.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Propulseur: butane-propane (extrêmement inflammable).

RECOMMANDATIONS

Lire attentivement la fds avant utilisation (disponible sur www.quickfds.com). UTILISER LES BIOCIDES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

TP18: Insecticides.

Contient: D-Tétraméthrine (cas n° 1166-46-7): 0.24 % m/m.

Perméthrine (ISO) (cas nº 52645-53-1): 0.12 % m/m.

Piperonyl butoxyde (cas n° 51-03-6): 0.72 % m/m.

Substances actives notifiées dans le cadre de la directive 98/8/CE concernant les produits biocides

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Conserver hors de portée des enfants.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Étiquetage: DANGER, GHS02, GHS07, GHS09.